



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 novembre 2018

**N°192/11/2018 : CREATION D'UNE CELLULE MUNICIPALE D'ECHANGES SUR LA
RADICALISATION**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2018.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 7

Mesdames, Messieurs Pierre Antoine LEVI à Brigitte BAREGES, Jean Martial DEJEAN à Maxime BERAUDO, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Philippe FRANCOIS, Aurélie BURATTI à Laura NICOLAS, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Aurore KOTHE, Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Christian PEREZ donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Dans un contexte national de lutte contre la radicalisation, la ville de Montauban souhaite créer une Cellule Municipale d'Echanges sur la Radicalisation, afin de doter la collectivité d'un outil d'analyse et de prévention en liaison avec les services de l'Etat pour une efficience partagée de lutte contre la radicalisation.

Cette cellule fera l'objet d'un protocole spécifique avec le Préfet de Tarn et Garonne et d'une charte déontologique pour garantir le caractère confidentiel des échanges.

Les objectifs de cette cellule sont :

- Faciliter le repérage des signaux faibles, d'organiser des actions de sensibilisation, des actions de formation en direction des élus, des cadres et agents de la collectivité, ainsi qu'aux partenaires locaux.

- Organiser l'échange des informations, afin de répondre aux besoins des acteurs de terrain, des élus et services de l'Etat, aux fins d'identifier le plus en amont possible les situations de radicalisation.

Cette cellule doit permettre de centraliser au niveau du Maire tous les signaux faibles de radicalisation pour une première analyse avant transmission à la cellule préfectorale de traitement.

Elle serait composée :

Pour la commune :

- . Le Maire ou son représentant
- . Le référent municipal désigné par le Maire
- . La Directrice de cabinet
- . Le Directeur général des services
- . Le coordonnateur du CSIPD
- . Le Directeur de la police municipale

Pour la Préfecture :

- . Le référent prévention de la radicalisation désigné par le Préfet
- . Un représentant de la Police Nationale
- . Un représentant du Renseignement territorial

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- créer la Cellule Municipale d'Echanges sur la Radicalisation, telle que prévue ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire à signer les documents correspondants.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

29 NOV. 2018

De sa publication et/ou notification le :

29 NOV. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

